

16ème Rallye Terre des Causses 01 / 02 / 03 Avril - 2011



DEMAI	NDE D'	ENC	GAG	SEMENT	Dates de	e clôture	: 21 ma	ırs min	uit									
Ne rien inscri																		
N° Course Groupe Clas			1					800€	700€ 2ASA		750€ 1ASA		Date de réception	Heure de convoca				
	•	Γ		CONCURRE	NT		CONDU	CTEUR				C	DEQUIPIER					
NOM Prénom Nationalité Adresse dom	iicile																	
Auresse dom	iiciic																	
Téléphone Portable Fax E-mail		 																
	oligatoiremer dant le rallye																	
Permis de co Délivré par, l																		
Licence N°/C	Code ASA																	
Groupe sang	guin, rhésus																	
				les renseignement as recourir au dopa				ique Inter	rnational,	, nous a	cceptons	s les contr	ôles éventuels des	médecins accrédite	és.			
			Signature du concurrent			Signature o	du conduc	eur	Signature du coé				uipier					

VEHICULE				J'engage ma voiture en (cocher les cases)																	
								J en	yaye	ilia vo	nture	en (cc	cher	ies ca	1562)						
Marque				Gr	N	FN			Α	FA								F200	0		
Appellation commerciale, (ex: 206)				СІ	1	2	3	4	5	5k	6	6k	7	7k	7S	8	8w	11	12	13	14
Cylindrée, cylindrée corrigée											_						-				
Type							WRC	FRC	S2000	Kit Ca	r S1600	4x4	R1	R2	R3	Z					
Immatriculation																					
Année									-	-							-				
Fiche homologation n°						Vo	lant					Rally	e natio	onal							
Passeport technique N°																					
VERIFICATIONS TECH				Visa	du d	contr	ôleur	tech	ıniqu	e (sig	jnatu	re)									
PARTICIPATION	N°	Groupe	Class	se		Obs	ervatio	ons:													

DROITS D'INSCRIPTION

800€ Avec la publicité facultative de l'organisateur 1600€ Sans la publicité facultative de l'organisateur 700€ concurrents du Volant 207 Peugeot 750€ Avec 1 licencié de l'ASA Route d'Argent à bord 700€ Avec 2 licenciés de l'ASA Route d'Argent à bord

RÈGLEMENT DES DROITS : Par chèque bancaire à l'ordre de Ecurie UXELLO B.P. 33 12700 CAPDENAC. Chèque encaissé le 21 Mars 2011

Il est rappelé qu'un licencié ne peut, en aucun cas, s'engager à la même date dans deux épreuves organisées par des Associations Sportives différentes (Art. 68 du Code Sportif International). Le concurrent est obligé de prendre part à la compétition dans laquelle il est engagé.

En signant le présent engagement, le concurrent et les conducteurs reconnaissent avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et s'engagent à s'y conformer, de même qu'aux règlements généraux applicables. Ils certifient l'exactitude des déclarations.

Le présent bulletin doit parvenir au Comité d'Organisation au plus tard le 21 Mars minuit pour le rallye national.

Toutes les demandes incomplètes ou qui ne sont pas accompagnées des droits d'engagement et des documents demandés seront considérées comme nulles. (art 3.1.12 du règlement standard des rallyes)



ECURIE UXELLO B.P. 33 12700 CAPDENAC Tél - Fax: 05 65 64 71 57

Site internet: www.rallye-des-causses.org

Email: ecurie.uxello@orange.fr

Rappel: les heures de convocation seront publiées le 25 Mars

sur

Site: www.rallye-des-causses.org Email: ecurie.uxello@orange.fr